

## Associations, location d'un local

Par **phil9234**, le **23/06/2010** à **07:35**

Bonjour,

Je souhaiterais connaître ce qui est dit dans la loi sur le fait de fixer le siège d'une association au domicile d'un particulier, avec le cas échéant, le remboursement d'une partie du loyer par l'association.

Merci